Les deux dernières années ont été riches en rebondissements politiques : la dissolution de l'Assemblée nationale par le Président de la République après une élection européenne ; le dégagement d'une majorité sénatoriale face à une Assemblée nationale fragmentée ; un Président de la République triplement isolé (Gouvernement, Assemblée nationale et Sénat) et, par-dessus tout, quatre réceptions « forcées » de démission gouvernementale par le Président de la République à seulement quelques mois d'intervalle. La première, a été considérée comme politiquement obligatoire, à la suite de la recomposition des membres de l'Assemblée nationale en juin et juillet 2024. Deux autres, ont été juridiquement imposées, après le vote d'une motion de censure provoquée par l'emploi de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, le 4 décembre 2024, et le refus du vote de confiance, aux termes de l'article 49 alinéa 1 de la Constitution, le 8 septembre 2025. La dernière, actuelle et tout particulièrement inédite, d'une démission du Premier ministre quelques heures après la nomination des membres composant son gouvernement. Ces quatre démissions gouvernementales sont constitutives d'une situation institutionnelle particulière : celle des gouvernements démissionnaires. Ce contexte inédit explique donc que la Commission de la Jeune Recherche constitutionnelle veuille y consacrer sa prochaine journée décentralisée.

Deux axes structurent les interrogations et réflexions autour des gouvernements démissionnaires.

Un axe, d'abord, centralisé autour de leur dimension organique. Outre les aspects terminologiques et historiques, cet axe vise à déterminer si des ministres démissionnaires peuvent être, dans le même temps, élus de la Nation en exercice. Durant l'été 2024, certains ministres démissionnaires ont en effet participé à des votes importants, comme l'élection de la présidente de l'Assemblée nationale et ont obtenu d'éminentes fonctions, comme la présidence d'un groupe politique.

A bien des égards, cette double identité interroge leur compatibilité, si ce n'est même leur légitimité, au regard du principe de séparation des pouvoirs.

Un axe, ensuite, dédié à la dimension matérielle des gouvernements démissionnaires. Puisque le Président de la République n'est pas contraint par des délais pour nommer un successeur à Matignon, le gouvernement juridiquement démissionnaire a la charge de l'expédition des affaires courantes. Or, le cadre des affaires courantes ne fait pas l'objet d'une délimitation précise et entraîne des incompréhensions quant aux compétences d'un ministre démissionnaire.

Cette notion de gouvernement démissionnaire est donc source de nombreux débats auxquels cette journée propose d'apporter des éléments de compréhension.



## **AMIENS**

## **13 NOVEMBRE 2025**

Journée de la Commission de la Jeune Recherche Constitutionnelle, organisée par Léa Pougnet, ATER en Droit public, UPEC/MIL et Adrièle Jestin, ATER en Droit public, UPJV/CURAPP-ESS Contact : adriele.jestin@u-picardie.fr

Entrée libre

## Logis du Roy Square Jules Bocquet Amiens









| PROGRAMME  |  | 13 NOVEMBRE 2025   |
|--|--|--|
| LE GOUVERNEMENT DÉMISSIONNAIRE   |  | LOGIS DU ROY   |
| Identité(s) et pratiques constitutionnelles  |  | Square Jules Boquet - AMIENS   |
| 8h30   | Accueil des intervenant(e)s et du public   | 14h00-17h00 Seconde partie - Le Gouvernement démissionnaire, dimensions  |
|  |  | matérielles  |
| 9h00   | Mots d'accueil   |  |
|  |  | 14h00-15h15 L'(in)saisissabilité des affaires «courantes» en France?   |
| 9h15   | Propos introductifs  | Présidence : <b>Philippe Blachèr,</b> Professeur à l'Université Lyon III   |
|  | Julien Bonnet, Président de l'AFDC, Professeur à l'Université de<br>Montpellier, Kassandra Goni, Présidente de la CJRC, Docteure | <b>Priscilla Jensel-Monge,</b> Maître de conférences à l'Université d'Aix-<br>Marseille  |
|  | en Droit public, <b>Elysée Hator</b> , ATER à l'Université Paris-Saclay  | <b>Audrey de Montis,</b> Maître de conférences à l'Université de Rennes  |
| 01.00.101.00   |  | Gauthier Mellot, ATER à l'Université Paris-Nanterre  |
| 9h30-12h30   | Première partie - Le Gouvernement démissionnaire, questions organiques   |  |
|  | organiques .   | 15h15-15h30 Pause-café   |
| 9h30-10h45   | Les gouvernements démissionnaires en France : approches terminologiques et historiques   | 15h30-16h45 L'expédition des affaires « courantes » : approches comparatives  Présidence : Jean de Saint-Sernin, Maître de conférences à |
|  | Présidence : <b>Benjamin Lecoq-Pujade</b> , Professeur à l'Université  | l'Université Paris-Nanterre  |
|  | de Strasbourg  | Francis Delpérée, Professeur à l'Université UCLouvain, Belgique  |
|  | <b>Sacha Sydoryk,</b> Maître de conférences à l'Université de Picardie Jules Verne   | <b>Thierry Di Manno,</b> Professeur à l'Université de Toulon   |
|  | <b>Marie Cretin Sombardier,</b> Maître de conférences à l'Université Paris-Est Créteil   | <b>Xavier Philippe,</b> Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-<br>Sorbonne  |
| 10h45-11h00 Pause-café   |  | 16h45-17h00 Propos conclusifs présentés par Georges Bergougnous, Professeur associé à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.            |
| 11h00-12h30 Table-ronde - (In)compatibilité des fonctions de parlementaire et de ministre démissionnaire |  |  |
|  | Présidence : <b>Jean-Pierre Camby</b> , Professeur associé à l'Université Versailles Saint Quentin                               |  |
|  | <b>Dominique Rousseau,</b> Professeur émérite à l'Université Paris 1<br>Panthéon-Sorbonne  |  |
|  | Jean-Philippe Derosier, Professeur à l'Université de Lille   |  |
| 12h30-14h00 Déjeuner   |  |  |